



Même gestuelle, même soif de pouvoir, même crimes contre l'humanité

A 56 ans, dont 38 ans de lutte contre toutes les injustices, c'est bien la première fois de ma vie que je suis témoin d'un tel sacrilège le jour du 29 mars à Antananarivo. Parole ! Certes, il y a eu des cas d'ivrognes ayant enfreint l'interdiction de boire de l'alcool, divaguer dans la rue, mais jamais de Malgaches venus perturber la cérémonie de dépôt de gerbes et de remise de médailles et diplômes aux rescapés des événements de 1947. Seul un homme qui n'a plus rien à perdre pourrait oser être l'instigateur de ce sacrilège. Même en temps de guerre, il existe une période de trêve. Mais pour Marc Ravalomanana, car cet instigateur c'est lui, ce fut une occasion comme une autre pour installer le chaos, la solution finale, comme son frère jumeau Adolf Hitler, peintre en bâtiment devenu le dictateur le plus connu de la planète. Non pas pour des exploits mémorables mais pour les pogroms de juifs et les camps de concentration.



Juifs froidement abattus par les waffen SS d'Hitler, au début des années 1940



MADI
adagasikara
PREMIER QUOTIDIEN NATIONAL
D'INFORMATION DE MADAGASCAR

DIANE 2010 : Fini pour les BArea

29 mars à Ambohitovo et Place du 13 mai

Echauffourée hier !

Très haute tension à Analakely et ses environs...

Marc Ravalomanana interpellé Nicolas Sarkozy





Les soubresauts politiques

45

A partir de ces 12.212 PV authentifiés, il était possible de procéder à des projections relativement fiables, aux quelles se sont exercés des statisticiens qualifiés. Tous leurs résultats, quelles que soient les options retenues, tendent à prouver :

1. que le candidat Didier Ratsiraka ne peut en aucun cas être élu au premier tour ;
2. que le candidat Marc Ravalomanana arrive largement en tête ;
3. que le candidat Marc Ravalomanana n'a qu'une infime probabilité de dépasser la barre des 50 %, les projections effectuées le situant toujours en dessous de ce seuil ;
4. qu'un deuxième tour est donc inévitable.

En toute hypothèse, il n'appartient pas à un candidat ou à ses partisans de proclamer le résultat d'une élection. Dans un Etat de droit, les procédures prévues par la loi doivent être suivies. Et s'il est avéré qu'il y a eu des fraudes (ce que le Consortium, parmi bien d'autres, a clairement établi), il convient de suivre les voies normales de la contestation, à savoir le dépôt de requêtes auprès de la Haute Cour Constitutionnelle. Cela prendra du temps, mais ce temps est le prix de la vraie démocratie, s'il est mis à profit à bon escient.

Personne n'imagine, sauf les esprits les plus échauffés ou les plus tordus, que la HCC proclame Didier Ratsiraka élu au premier tour. Les 2.000 requêtes introduites auprès de cette instance par ses partisans ont certainement pour objectif de faire annuler les 270.000 voix qui séparent les deux candidats. Mais la manœuvre est trop grossière pour être prise au sérieux, à moins de vouloir sciemment provoquer les troubles et la guerre civile : le chef d'Etat pourrait-il endosser cette responsabilité devant ses compatriotes et devant l'histoire ?

Personne ne s'attend non plus à ce que la HCC déclare Marc Ravalomanana élu au premier tour. Au vu des projections du Consortium, l'écart entre les deux candidats est tel que les deux principaux candidats ne peuvent pas de décider avec certitude d'une victoire au premier tour. Il est plus que probable, dans ces conditions, que l'on doive s'acheminer vers un deuxième tour. L'avance de voix dont dispose le candidat Marc Ravalomanana devrait laisser ses partisans serens sur son issue : seule une élection faite dans les règles, et donc reconnue comme telle à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, est en